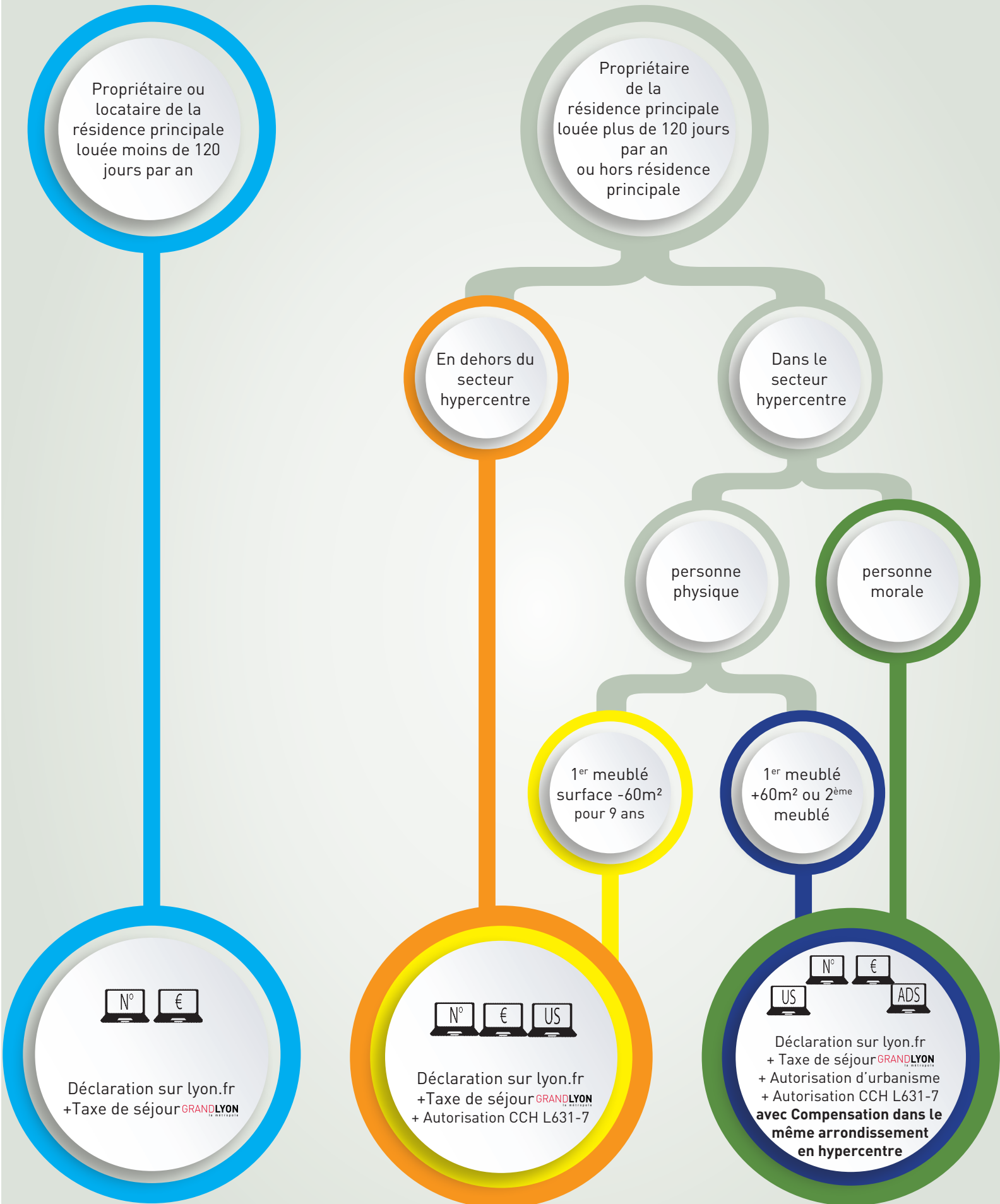


Démarches à effectuer pour louer un logement en meublé de courte durée*



*Le règlement de copropriété ou le bail doit autoriser ce type d'occupation